Exemplaire de 369301001 [Email:communication@mairie-pertuis.fr - IP:62.193.60.158]

Métropole, l'impossible héritage

L'analyse de la Chambre régionale des comptes de la gestion de MPM entre 2008 et 2013 donne une idée des difficultés actuelles

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, couvrant la période 2008-2013, est sans appel. C'est par un volet financier qu'il démarre, décrivant une situation très dégradée, en partie due à des facteurs historiques, lors de la constitution de la communauté urbaine. Il pointe ainsi les transferts de compétences mal évalués, le poids des services gérés en régie, notamment pour la gestion de la propreté. D'un côté, la Communauté urbaine a récupéré la taxe professionnelle; en contrepartie, elle a redonné aux communes le nécessaire pour leurs compétences; en 2015, 209 millions d'euros ont été reversés aux communes sur un budget de 1,2 milliard. Si on ajoute la baisse des dotations de l'État, depuis 2013, quelque 40 millions de perdus. Selon une spécialiste des finances publiques, *"les investissements doivent être financés par les excédents de fonctionnement ou par l'emprunt"*. Au cours de cette période, la section fonctionnement s'est dégradée. L'endettement s'est emballé, 200 millions de plus en six ans, soit 1 499 € par habitant. *"La gouvernance aurait sans doute pu avoir une politique plus vertueuse ou augmenter les impôts*, ajoute cette observatrice. *La Métropole, qui ne peut pas mettre un coup de frein brutal à tous les investissements, ne pourra pas ne pas augmenter les impôts, même si la part de cette collectivité est faible par rapport à la part communale."*

Parmi les dossiers examinés par la CRC au cours de cette période, le contentieux financier opposant la société Evere à MPM. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

Derrière les chiffres et les bilans longuement décrits de la chambre, des domaines qui ont une incidence directe sur le quotidien des 1,2 million d'habitants de la Communauté urbaine de l'époque: déchets, assainissement, redevances des ports, contentieux de l'incinérateur, marchés de l'eau (l'affaire est au parquet de Paris), patrimoine immobilier, loyer de la tour La Marseillaise... MPM accuse des manquements dans la gestion de certains dossiers, la dette de la RTM, le dossier épineux de la propreté, le transfert de patrimoine incomplet par manque de délibération de la collectivité ou par manque d'actes notariés, une désorganisation de certains services... Des situations mal gérées que la gouvernance suivante récupère. La chambre pointe aussi des choix de gestion personnels, avec une augmentation forte des investissements pour un territoire sous-équipé, mais sans hausse de la fiscalité.

Du côté des présidents de MPM qui se sont succédé, on met en avant les difficultés de lancement de la Cum pour le premier, la poursuite des gros travaux structurants pour le second, l'héritage à gérer pour le troisième. Difficile pour les trois gouvernances (*) qui se sont succédé de ne pas se renvoyer la balle et plus étonnant encore, malgré leurs divergences politiques, de ne pas se soutenir face à la situation. Eugène Caselli allant jusqu'à faire remarquer *"l'élégance de Guy Teissier pour ne pas l'avoir accablé"*. À cette situation plombée qu'ils se transmettent, s'ajoute l'endettement d'autres EPCI et des dossiers en suspens comme Evere. La Chambre régionale des comptes a formulé 11 recommandations. Un héritage difficile pour la jeune Métropole qui a déjà du mal à s'organiser. Qu'en fera le nouveau président Jean-Claude Gaudin? Il n'a pas souhaité apporter de commentaires à ce rapport.

Corinne MATIAS

(*) 2000-2008, Jean-Claude Gaudin (LR); 2008-2014, Eugène Caselli (PS); 2014-2016, Guy Teissier (LR).

Priorité aux économies

Entre 2011 et 2013, les dépenses de fonctionnement *"ont progressé par an plus rapidement de 5,5% que les recettes 4,7%*, résume la chambre, *la différence ne couvre pas les charges de l'emprunt et les investissements"*. Fin 2014, la dette est de 1,6 milliard. Elle s'est accrue de 200 M€ entre 2008 et 2014 du fait des investissements. *"Cette dette est globalement saine*, nuance la chambre, *à l'exception d'un emprunt d'un montant résiduel de 26 M€, dont le taux est assis sur la parité monétaire entre l'euro et le franc suisse"*. Depuis des négociations ont été entamées avec le prêteur. La chambre estime que la collectivité doit engager des économies sur le fonctionnement et les dépenses de personnel. Une réduction drastique du rythme des investissements doit aussi être entreprise. *"Entre 2008 et 2013, le montant total des autorisations de programme votées est passé de 2, 8 à 3,4 M€, hausse déconnectée de l'évolution des ressources de la collectivité. Cette situation ne permet pas d'envisager de lancer d'ici à 2020 de nouveaux programmes et appelle au contraire des mesures d'économies"*, insiste la CRC.

Les transports, un challenge

Le défi majeur de la Métropole, ce sont les transports, un budget grevé déjà par les charges de la RTM, 105 M€. La chambre a ainsi souligné que *"la soutenabilité financière du Plan de déplacement urbain pour 2013-2023 était difficile, sinon impossible à assurer, avec 1,23 milliard en investissement pour les lignes de transport en commun en site propre et 110 M€ en fonctionnement"*.

Ordures: trop de taxes différentes

Dix-huit communes en 2008 et autant de taux différents pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La loi oblige la Métropole à harmoniser ces taux. De 18, on est passé à 3 actuellement. Ils se justifient sans doute par la différence de niveaux des prestations, une collecte par jour à Marseille qui a le plus fort taux 18,1%, 5 ou 6 dans d'autres villes avec un taux de 9,5% à Plan-de-Cuques et 11,5% à Sausset pour 6 à 7 jours de collecte. Pendant ce temps, avec 7 jours de collecte, Ensuès est à 9,5%... *"On est sur une logique d'harmonisation mais l'évolution des taux se heurte au lobby des maires"*, a dit un conseiller. L'impact financier de cette harmonisation reste modeste (1 M€ en plus attendus pour 2015). *"Les taux harmonisés devraient correspondre à des niveaux de services homogènes pour toutes les communes rattachées à une même zone, c'est encore loin d'être le cas"*, note la CRC. La Métropole vient de signer un pacte fiscal qui conduira à cette harmonisation dans douze ans. *"L'équilibre des territoires n'est pas à conserver mais à construire"*, avait-on entendu dans l'hémicycle lors du dernier conseil de territoire.

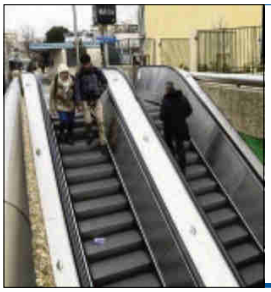

Un patrimoine flottant

MPM a eu du mal à évaluer son patrimoine, dit la CRC. Ainsi, les transferts du patrimoine immobilier des communes, qui devaient intervenir au bénéfice de la Communauté urbaine depuis sa création, *"restent largement inachevés, contribuant à une appréhension partielle du patrimoine"*. Le canal ou les stations du métro n'ont ainsi toujours pas été transférés de la Ville à la Cum. *"Il apparaît plus globalement que le suivi patrimonial n'est pas centralisé au sein de la collectivité."*

Plus chère la place au port

"Le budget des ports se caractérise par un déséquilibre chronique en fonctionnement et par un besoin, à la fin de chaque exercice, d'une avance de trésorerie", résume la chambre. Entre 2008 et 2012, l'augmentation moyenne annuelle des produits de fonctionnement a été de 5,2% alors que les charges augmentaient, elles, de 8,2% et même de 9% pour le personnel. *"Le résultat est déficitaire, ce qui ne permet pas d'autofinancer les investissements nécessaires comme la mise aux normes des installations et impose de recourir à l'emprunt."* La collectivité a entamé, depuis 2004, une démarche d'harmonisation des règles des modes de gestion de ses 24 ports de plaisance. *"L'arrivée à échéance des contrats de délégation de service public sur le Vieux-Port devra être l'occasion d'une remise à plat de ce fonctionnement."* La CRC constate aussi des disparités tarifaires entre les ports qui résultent davantage d'une situation historique que de critères objectifs, comme l'attractivité du port ou le niveau de services. Les terre-pleins bâtis à usage d'habitation sont sous-évalués par rapport au marché immobilier. La CRC estime nécessaire une revalorisation des tarifs des redevances à des niveaux plus conformes à leur valeur.

EUGÈNE CASELLI président socialiste de MPM de 2008 à 2014

"Une situation tendue, mais une dette saine"

"La Chambre régionale des comptes juge sans nuances, cela paraît dur, mais si on regarde bien, elle n'attaque personne." **Eugène Caselli (PS), qui a présidé la Communauté urbaine à la suite de Jean-Claude Gaudin (LR), en 2008, fait remarquer que la dette qui était de 1,3 milliard d'euros à son arrivée, *"n'a augmenté que de 200 millions"* sous sa mandature. *"On est arrivé à la contenir. Qu'aurait-il fallu faire, plus rien pendant six ans et on aurait gagné 50 M€ par an! On a privilégié les investissements productifs, pour aller plus loin dans les transports, comme le BHNS au nord et à Château-Gombert, la rénovation du Vieux-Port, Marseille capitale de la culture a été en 2013 un accélérateur de projets, on a lancé la U430, rénové des ports comme à La Ciotat et fait le tramway rue de Rome, indispensable pour la cohérence des transports. On a travaillé dans l'intérêt général*, affirme l'élu, désormais conseiller à la Ville, au conseil de territoire et à la Métropole. *En 2014, on a laissé une situation financière tendue, mais elle était rattrapable, avec une augmentation des impôts, c'est d'ailleurs ce qu'a fait Guy Teissier dès son arrivée. Moi je n'ai pas pu, ne disposant pas d'une large majorité."***

Eugène Caselli parle aussi *"d'une dette saine, sans risque d'avoir des surprises à l'avenir"*. En fait, il y avait un prêt toxique que Guy Teissier a négocié par la suite. Même chose pour le contentieux avec la société Evere qui gère l'incinérateur de Fos. *"Chaque gouvernance en hérite*, rappelle Eugène Caselli. *Guy Teissier a finalisé les négociations entamées sous ma gouvernance. Le prix à la tonne a augmenté en contrepartie du règlement du contentieux. Quand c'est positif, que ça va dans le bon sens, pourquoi ne pas le dire*, ajoute l'élu qui, lors du dernier conseil de territoire, a remercié Guy Teissier de ne pas profiter de la situation. *"On peut avoir des visions différentes, de droite ou de gauche on est soumis aux mêmes défis, aux mêmes contraintes. Quand Marseille Provence Métropole a été créée, c'était la troisième communauté urbaine de France en terme de population, mais pour les aides de l'État, on était avant-dernier, avec peu de rentrées fiscales. Sous cette première mandature ont été réalisés des travaux structurants, comme les 11 km de tramway."* Rappelant qu'elle va bénéficier des aides de l'État, l'élu estime que la Métropole doit aller de l'avant *"et tenir compte des conseils de la CRC pour faire mieux"*.

GUY TEISSIER président Les Républicains de MPM de 2014 à 2016

"Éviter un choc fiscal et social"

"J'ai annoncé, dès mon arrivée, la volonté de mettre fin aux dérives." **Répondant à la Chambre régionale des comptes qui fait, dans son rapport, une actualisation de la situation en 2014, Guy Teissier regrette que les *"mesures énergiques prises en début de mandature et la trajectoire financière de redressement impulsée depuis mon arrivée n'aient pas fait l'objet d'une analyse prospective réelle"*. Malgré la réduction de la DGF, dit-il, *"la situation financière de MPM a pu être stabilisée et améliorée"*, évoquant la maîtrise des charges de personnel. Il rappelle aussi que le budget 2015 a été marqué *"par des mouvements exceptionnels tels que la prise en compte du règlement des contentieux avec la société Evere, via un protocole transactionnel et un avenant au contrat de délégation de service public. On a ramené le coût pour le contribuable de 167 M€ à 79"*.**

Devenu entre-temps président du conseil de territoire, Guy Teissier revient aussi *"sur la renégociation de l'emprunt euro-franc suisse qui a permis de réduire le montant d'intérêts à verser"*. Ces mesures conduisent, selon lui, *"à préserver la capacité à investir avec 345 M€ de crédits de paiements au budget 2015 dédiés aux opérations. La trajectoire de freinage de l'endettement amorcée en 2014 se poursuit en 2015"*. Il répond aussi sur des critiques de la CRC, concernant la méconnaissance de la part de MPM de son patrimoine et de la planification des investissements avant l'attribution des délégations de service public (DSP) de l'assainissement et de l'eau. *"Les programmes de travaux étaient construits et planifiés avec des études et des diagnostics préalables."* Il se défend aussi sur la gestion des déchets ménagers et des régimes d'imposition. La CRC estime que les trois zones de taux instaurées sur MPM ne correspondent pas à des niveaux homogènes de service pour les communes assujetties à la même zone de taux. *"MPM s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de convergence des taux*, répond l'élu. *De 18 en 2010, on est passé à 5 en 2013 et 3 en 2015; il s'agit de ne pas provoquer un choc fiscal, ces zones présentent une cohérence globale, les écarts de taux entre communes sont faibles, l'analyse de la chambre est donc infondée; la convergence sera conduite à l'échelle de la Métropole et pourra se traduire par une réorganisation des cycles de travail, chantier social complexe et délicat."*